

ORAGES SANS DESPONDANCE

SECDEF



EDITO

C'ÉTAIT PRÉVISIBLE

Les fortes pluies d'été ne sont pas surprenantes. Ce qui l'est en revanche, c'est l'inertie consternante des pouvoirs publics pour éviter qu'elles causent de graves dommages aux riverains des canalisations publiques dont l'insuffisance est parfaitement connue.

Ce 14 juillet, bien que l'orage qui s'est abattu sur notre secteur ait été d'une intensité et d'une durée moyennes, nous avons, une nouvelle fois, vu nos maisons envahies par des eaux **polluées** refoulées par les collecteurs unitaires sous pression qui traversent Antony et Fresnes, dont essentiellement le «Pajeaud- Pasteur » (à Antony quartier des fleurs, à Fresnes avenue du 8 mai 45 et boulevard Pasteur et les rues adjacentes) et le « Tenine-Paul Vaillant Couturier » (secteur Liberté, Bergonié, Jeanne d'Arc, Schweitzer).

Depuis février 2007, tous les « acteurs », mot qui prête à rire (jaune), de l'assainissement savent que le bassin de 50.000 m³ à construire au Parc du Moulin de Berny est une nécessité absolue. On nous abreuve de promesses. Rappelez-vous, entre autres : « *notre action sera tournée vers une réalisation la plus rapide possible de cet ouvrage d'un dimensionnement de 30.000 à 50.000m³... avec l'objectif de trouver un accord dès cette année* ». C'était en mars 2008, avant les élections municipales!

Nous devons obtenir qu'enfin la volonté politique nécessaire s'affirme non plus en bonnes paroles mais en actes suivis de résultats.

Restons unis et mobilisés afin d'accéder au droit élémentaire de vivre à Fresnes ou Antony paisiblement et sans angoisse pour nos familles et nos biens dès qu'un orage menace.

Le Président

Communiqué du Président

J'étais loin de Fresnes le 14 juillet et ne suis rentré que le 17 au soir. Je n'ai donc entendu qu'à mon retour les appels au secours des uns et des autres sur mon répondeur téléphonique. Ceci explique mon silence. Soyez assuré que je ne baisse pas les bras, tout au contraire. Ce nouvel événement montre, même aux plus optimistes, que le risque est toujours présent. Notre action est plus que jamais d'actualité.

CONSIGNES IMPORTANTES

1. Assurances

Si vous avez eu des dommages que vous évaluez à plus de 380 € (montant de la franchise légale), faites une déclaration de sinistre à votre assureur. Il vous indemniserà si la submersion du 14 juillet est classée par la suite en « catastrophe naturelle ».

2. Déclaration à la mairie

Sans attendre d'y être invités, adressez une lettre au Maire pour signaler que vous êtes sinistrés en établissant une description suffisante de vos dommages. Vous n'hésitez pas à ajouter vos observations telles que : heure de votre éventuel appel téléphonique à la mairie, réponse obtenue, aide reçue ou non, etc.

3. Questionnaire SECDEF

Au point II, vous n'avez qu'à **entourer** « OUI » ou « NON » selon le cas et répertorier succinctement vos dommages.

Au point III, vous disposez d'un espace pour dire ce que vous avez **vu** chez vous, mais aussi dans la rue (plaques d'égout soulevées, refoulement des avaloirs, hauteur d'eau. . .) et éventuellement chez des voisins absents. Il est important d'indiquer, autant que possible, **l'heure de vos observations**. Ce qui compte, c'est ce que vous avez **constaté**. En faisant la synthèse de tous les questionnaires, nous arriverons à une vérité incontestable. Si, comme demandé dans nos précédents bulletins, vous avez pris des **photos**, elles seront un précieux élément de preuve. Merci d'indiquer au verso le lieu et l'heure du cliché. Vous pouvez aussi les transmettre à l'adresse e-mail de l'association : secdef@wanadoo.fr. Si vous avez filmé, nous l'indiquer pour un visionnage à organiser ensemble.

Le point IV concerne le rôle de la commune et de l'agglomération pendant et après l'événement pluvieux. Il est indispensable de savoir précisément si les dispositions promises après le sinistre du 07.07.2001 ont été mises en œuvre, notamment en matière de pompage et de nettoyage.

Merci à tous, adhérents, futurs adhérents (bulletin d'adhésion au verso du questionnaire) ou sympathisants, de prendre un moment pour répondre à cette enquête. Les constatations regroupées nous permettront d'agir à coup sûr avec sérieux et efficacité. C'est grâce à ce travail minutieux sur vos témoignages que nous avons gagné le procès engagé en 2001 devant le Tribunal Administratif qui a condamné les « acteurs » de l'assainissement à réparer notre préjudice.

Petite mise au point sur les indemnités obtenues en justice

Depuis la remise, le 21 juin, des indemnités allouées par le Tribunal Administratif en réparation des dommages subis le 07.07.2001, nous avons entendu trois interrogations d'adhérents : « pourquoi, moi, je n'ai rien reçu ? » La réponse est simple : vous n'avez pas constitué de dossier de réclamation en 2003, 2004 ou 2005 malgré nos demandes répétées sur les bulletins n° 12, 13 et 14. Quarante-trois adhérents ont répondu à nos appels pressants et réitérés. Ils bénéficient aujourd'hui du résultat positif de l'action en justice dans laquelle ils se sont engagés avec le concours déterminant de notre Association

QUESTIONNAIRE SUR LA SUBMERSION DU 14 JUILLET 2010

À retourner dès que possible au siège de SECDEF

14 rue du Professeur Bergonié – 94260 – Fresnes

I. Nom et prénom

Adresse

e-mail

Téléphone :

Nous habitons à cette adresse depuis le

C'est notre première inondation : OUI NON

Étiez-vous présents le 14.07.2010 OUI NON

II. Avez-vous eu des entrées d'eau dans votre propriété : OUI NON

Si OUI, où : pièces habitables - pièces annexes ou hall d'entrée - cave
garage - cour ou terrasse - jardin

Selon vos observations ou déductions, l'eau est entrée chez vous :

- par refoulement dans vos tuyaux d'évacuation : OUI NON

- du fait du débordement des égouts de votre rue (plaques de tampons
soulevées par la pression de l'eau dans les égouts saturés, régurgitation des avaloirs) :
OUI NON

- par le trop-plein des caniveaux de la voie publique non absorbé par
les avaloirs : OUI NON

L'eau était elle polluée (papier-toilette, déchets divers...) : OUI NON

Avez-vous un ou des clapets anti-retour ? OUI NON

Avez-vous une ou des barrières anti-inondation (permanentes – temporaires) OUI NON

Quels dommages avez-vous à déplorer (description sommaire)

Avez-vous fait une déclaration à votre compagnie d'assurances ? OUI NON

III. **Vos constatations et observations, que vous soyez ou non sinistré.**

Exprimez ici librement ce que vous avez vu, en indiquant le lieu avec, si besoin, avec un croquis, ainsi que l'heure des faits rapportés. Un détail peut vous paraître sans importance. Regroupé avec d'autres, il pourra devenir significatif.

(suite au verso)

(si besoin, continuez sur papier libre)

I. Mairie – Communauté d’Agglomération

Avez-vous téléphoné à la mairie pour dire que vous étiez inondés? OUI NON Quelle réponse avez-vous eue ?

Avez-vous vu un élu ou un fonctionnaire pendant ou après l’inondation ? OUI NON Que vous a-t-il dit ?

Avez-vous vu l’équipe communale prévue pour votre quartier par le plan municipal « inondation » (deux hommes, une camionnette, une pompe, des moyens de nettoyage) et à quelle heure ?

Votre rue (chaussée et trottoirs) a-t-elle été nettoyée par la commune? OUI NON

Avez-vous reçu de l’aide de la commune pour nettoyer chez vous (cas notamment des personnes âgées ou handicapées) OUI NON

Bulletin d’adhésion à l’Association

Nous déclarons adhérer (nous renouvelons notre adhésion si ce n’a été déjà fait en début d’année) à l’association « Sauvegarde et cheminement des eaux » pour l’année 2010. Ci-joint un chèque de 15€ en règlement de la cotisation annuelle établi à l’ordre de SECDEF.

Fait à le signature(s)